



Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

 www.caut.ca
acppu@caut.ca

2705, promenade Queensview Drive
Ottawa (Ontario) K2B 8K2

Tel\Tél. 613-820-2270
Fax\Télé. 613-820-7244

Le 27 juin 2011

Lettre ouverte à Daniel Caron, bibliothécaire et archiviste du Canada

Monsieur,

Nous sommes déconcertés par la réponse de Bibliothèque et Archives Canada à notre document d'information *Campagne de l'ACPPU pour protéger Bibliothèque et Archives Canada*, de même que par votre choix de la publier sur votre site web plutôt que de nous répondre directement. Cela dit, il nous paraît utile de tenir cet échange de vues public sur BAC sous votre direction afin que les Canadiens puissent être informés de la situation.

Compétences

Dans un premier temps, nous reconnaissons nous être trompés en affirmant que Bibliothèque et Archives Canada (BAC) ne comptait aucun bibliothécaire ni archiviste dans son équipe de haute direction. Nous rectifierons cette erreur en envoyant une copie de la présente lettre ouverte à tous ceux à qui nous avons transmis notre document d'information original. Nous présentons nos excuses également aux cadres supérieurs de votre organisme dont les compétences en bibliothéconomie et en archivistique n'ont pas été appréciées à juste titre.

Pour ce qui est des compétences du bibliothécaire et archiviste du Canada, il convient de noter que tous les anciens titulaires des postes de bibliothécaire et archiviste national étaient des bibliothécaires professionnels, des historiens ou des auteurs reconnus en matière d'histoire ou de littérature. Votre expérience dans le domaine de la gestion des ressources humaines marque une rupture par rapport à cette tradition. De plus, d'après nos sources, le nombre de bibliothécaires et d'archivistes occupant des postes de la haute direction a été grandement réduit. Si cette information se révèle inexacte, nous vous serions certainement reconnaissants de nous apporter des preuves du contraire. Nous nous sommes concentrés sur le parcours professionnel des cadres supérieurs de BAC parce qu'il nous apparaît symptomatique du vrai problème : les pratiques et politiques qui sont à présent mises en place par les gestionnaires de BAC.

Rôle de BAC

En réponse aux préoccupations de l'ACPPU concernant les changements manifestes apportés au mandat de BAC, vous soutenez que la mission fondamentale de l'organisme se limite à la gestion

du programme de dépôt légal et à la préservation des documents du gouvernement fédéral¹. Cette interprétation restreinte de la loi habilitante est injustifiée et, plus important encore, va à l'encontre du mandat de BAC établi de longue date. Lors de la création de cet organisme en 2004, l'administrateur général de la Bibliothèque nationale de l'époque, Roch Carrier, a annoncé que « la fusion des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale du Canada » promettait aux Canadiens « des collections complètes, organisées de façon experte, convenablement conservées, et accessibles à tous² ». De même, dans une allocution prononcée en mai 2005, l'ancien bibliothécaire et archiviste du Canada, Ian E. Wilson, a déclaré que « l'objectif que se donne BAC est, en quelques mots, de devenir une institution avant-gardiste, axée sur le savoir. [...] Nos objectifs sont clairs : créer une institution vraiment nationale qui permette aux Canadiens d'avoir accès à *l'ensemble de leur patrimoine documentaire*³ » (c'est nous qui soulignons).

En 2009 et 2010, les libraires qui avaient fait valoir « l'importance de recueillir l'ensemble du contenu canadien, et non pas seulement des œuvres choisies, » pour dresser « un tableau complet du Canada », s'étaient fait dire que « tel a peut-être été l'objectif assigné à une époque, mais qu'il est maintenant impossible de recueillir tous les ouvrages canadiens compte tenu du rythme auquel ils sont produits⁴ ». La justification de cette décision nous semble fallacieuse, étant donné qu'aux États-Unis, la Bibliothèque du Congrès reste attachée à son engagement de recueillir des fonds documentaires complets⁵ et, face à la prolifération rapide des ouvrages, conserve comme objectif d'assurer l'intégralité des collections afin de maintenir le cap⁶.

D'autre part, BAC va de l'avant avec la réforme de son mandat malgré le concert de protestations émanant des groupes d'utilisateurs et des intervenants. Deux anciens présidents de la Société historique du Canada (SHC) ont exprimé leurs craintes à ce propos. Dans une lettre à BAC, Mary Lynn Stewart écrit que cet organisme « doit maintenir comme priorité la préservation de l'intégralité du patrimoine documentaire du Canada⁷ ». Elle soutient que, selon la SHC, « le coup de barre proposé au niveau des priorités est en violation directe de la mission, inscrite dans la loi, de BAC » et que cette dernière « ne peut décider unilatéralement de se désister de sa responsabilité face aux aspects les plus importants du patrimoine documentaire canadien », car cela « équivaldrait à un manquement grave à son devoir imposé par la loi d'agir à titre de "source de savoir permanent"⁸ ».

En fait, d'après le procès-verbal du Forum des intervenants de BAC tenu en octobre 2010 : « Il est généralement admis qu'une bibliothèque nationale devrait être la bibliothèque la plus complète d'un pays », et « les questions subsistent quant à savoir si BAC remplit effectivement

¹ Lettre à l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), Bibliothèque et Archives Canada, 31 mai 2011, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/quoi-de-neuf/013-522-f.html> >.

² Roch Carrier, Message de l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale du Canada, Bibliothèque et Archives Canada, 31 décembre 2002, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/50ieme/012009-210-f.html> >.

³ Ian Wilson, Allocution prononcée devant la Société historique de l'Ontario, 7 mai 2005, Bibliothèque et Archives Canada, octobre 2005, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/a-notre-sujet/012-203-f.html> >.

⁴ Rapport sommaire des consultations, décembre 2009, Montréal; 8 janvier 2010 (via téléconférence à PDLC); 15 janvier 2010, Toronto; 10 février 2010 (via téléconférence à PDLC), Bibliothèque et Archives Canada.

⁵ *About the Library*, Library of Congress, janvier 2011, < <http://www.loc.gov/about/> >.

⁶ Mission Statement and Strategic Priorities of the Library of Congress, < <http://www.loc.gov/ndl/mission.html> >.

⁷ Note de la SHC sur les nouvelles orientations de Bibliothèque et Archives Canada, < http://www.cha-shc.ca/fr/News_39/items/19.html >.

⁸ *Ibid.*

son rôle de chef de file et de défenseur des intérêts publics⁹ ». Bien que l'interprétation du mandat de BAC puisse relever de la compétence de la haute direction de BAC, l'effacement progressif de son rôle de préservation de l'ensemble du patrimoine documentaire du Canada nous apparaît être une démarche irresponsable pour la bibliothèque et les archives nationales d'un pays, une démarche qui aura des conséquences dévastatrices pour les chercheurs actuels et futurs du Canada.

Déclin des services de BAC

Dans votre réponse à notre document d'information, vous affirmez que « les services fournis par BAC ont été élargis. Les horaires restent les mêmes, mais les archivistes et les bibliothécaires de BAC offrent de l'aide aux chercheurs par téléphone, en personne et par écrit¹⁰ ». Pourtant, de nombreux rapports d'utilisateurs indiquent le contraire. Si les heures de service de BAC ont été maintenues telles quelles par suite du tollé public en 2007, les chercheurs des communautés desservies par BAC ont néanmoins constaté une baisse importante de la qualité et du volume des services offerts en ligne.

Comme le fait remarquer Susan Crean dans son rapport sur la situation de BAC dans le numéro de janvier-février 2011 de la *Literary Review of Canada*, l'accès à des spécialistes a été considérablement réduit, quoique « le personnel continue d'aider les utilisateurs avec un engagement sans pareil ». Les archivistes, souligne-t-elle, sont maintenant « à Gatineau à 40 minutes en autobus des installations d'Ottawa où l'on ne trouve plus que le personnel des services de référence générale et le service de généalogie¹¹ ». En outre, BAC ne compte plus de spécialiste des journaux depuis plusieurs années¹². Le procès-verbal du Forum des intervenants tenu en octobre 2010 indique que les utilisateurs de BAC ont relevé « la faiblesse des services de BAC par comparaison à ceux d'autres institutions » et que « BAC n'a pas été en mesure de donner accès aux chercheurs à des compétences spécialisées¹³ ». L'ancienne présidente de la SHC, Mary Lynn Stewart, a de son côté fait part dans une lettre de ses inquiétudes en ce qui a trait aux « services offerts aux chercheurs qui fréquentent le centre principal de consultation sur la rue Wellington¹⁴ ». La SHC a également informé BAC que les historiens des régions éloignées au Canada éprouvaient toujours des difficultés d'accès aux documents lors de leur séjour limité à Ottawa¹⁵.

Nous avons aussi appris récemment que BAC est sur le point de retirer sa collection de référence d'ouvrages imprimés du 2^e étage de l'immeuble du 395 rue Wellington et que l'espace libéré servira à aménager des salles de réunion en remplacement de celles dont prendra possession le ministère des Travaux Publics. Nous croyons comprendre qu'une grande partie de la collection

⁹ Rapports des consultants qui ont évalué l'état des relations avec les intervenants de BAC, Procès-verbal du Forum des intervenants tenu à Bibliothèque et Archives Canada, 21 octobre 2010.

¹⁰ Lettre à l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), Bibliothèque et Archives Canada, 31 mai 2011, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/quoi-de-neuf/013-522-f.html> >.

¹¹ Susan Crean, *National Archive Blues*, Literary Review of Canada, janvier-février 2011, < <http://reviewcanada.ca/essays/2011/01/01/national-archives-blues/> >.

¹² John D Reid, *LAC Attempts to Change Perception of Its Services*, Anglo-Celtic Connections, 31 mai 2011, < <http://anglo-celtic-connections.blogspot.com/2011/05/lac-attempts-to-change-perception-of.html> >.

¹³ Rapports des consultants qui ont évalué l'état des relations avec les intervenants de BAC, Procès-verbal du Forum des intervenants tenu à Bibliothèque et Archives Canada, 21 octobre 2010.

¹⁴ Mary Lynn Stewart, Lettre de la SHC aux sous-ministres adjoints Doug Rimmer et Jean-Stéphen Piché, BAC, 29 novembre 2010.

¹⁵ Notes rédigées par la SHC concernant la *Présentation à la Société historique du Canada et le programme de modernisation de BAC*, n.d.

de référence ne sera plus inventoriée et que seule une collection de base d'ouvrages canadiens sera conservée. Autrement dit, les chercheurs n'auront plus accès à l'essentiel de la collection de référence. Pour ce qui est des documents qui seront conservés, les utilisateurs de BAC devront dorénavant soumettre des demandes de recherche. Ce qui est tout à fait consternant. Qui plus est, selon le site web de BAC, le service de clavardage (normalement accessible deux heures par jour, du lundi au vendredi) ne sera pas disponible jusqu'au 30 septembre prochain¹⁶.

BAC affirme par ailleurs que « la numérisation des instruments de recherche permet aux chercheurs de repérer à l'avance les documents qui les intéressent¹⁷ ». Ce qui, idéalement, serait le cas, mais les services en ligne de BAC sont inadéquats. Lors du Forum des intervenants de BAC en octobre 2010, des historiens ont dénoncé les successions d'erreurs des outils de recherche en ligne et les graves lacunes du site web en matière de recherche¹⁸. Par rapport à d'autres bibliothèques et archives nationales, estiment des experts membres de notre association, BAC accuse un retard considérable dans la numérisation des outils de recherche et d'autres sources de référence, particulièrement la numérisation des journaux. De plus, le site web de BAC n'est pas convivial et, si « le personnel est volontiers disposé à aider les intéressés à repérer l'information recherchée – reconnaissant avoir lui-même des difficultés à s'acquitter de ses tâches – le fait demeure que le site se révèle être davantage un labyrinthe qu'un portail¹⁹ ». Bien que BAC puisse affirmer le contraire, tout indique que les services offerts sur place et en ligne sont largement déficients.

Alors que BAC soutient que « les niveaux de dotation des postes de bibliothécaire et d'archiviste sont stables depuis plusieurs années²⁰ », les chiffres globaux publiés dans les rapports de l'organisme ne permettent aucunement de savoir comment les effectifs sont répartis dans les divers services et catégories. Nous croyons savoir que les effectifs du groupe de la bibliothéconomie à BAC ont sensiblement diminué ces dernières années. Si vous jugez cette affirmation erronée, nous vous serions reconnaissants de nous fournir des informations détaillées sur les niveaux de dotation par classification pour chacune des dix dernières années.

Effet du moratoire sur les acquisitions

Ce qui est vraiment étrange, c'est que BAC « doute » de l'affirmation de l'ACPPU selon laquelle « les lacunes de la collection de BAC découlant d'un [moratoire de 10 mois sur les] achats seront difficiles, sinon impossibles, à combler rétroactivement²¹ ». Il semble on ne peut plus évident que l'instauration d'un moratoire de 10 mois sur les acquisitions d'une bibliothèque nationale causera des lacunes béantes dans ses collections. Les occasions d'acquérir des livres rares dans un encan sont éphémères. Une fois ces possibilités manquées, ces ouvrages historiques rares et importants ne sont tout simplement pas récupérables. Comme vous le savez fort probablement, cette perception est corroborée par les multiples rapports d'utilisateurs de même que par

¹⁶ Service de clavardage, Bibliothèque et Archives Canada, 17 mai 2011, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/le-public/005-2040-f.html> >.

¹⁷ Lettre à l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), Bibliothèque et Archives Canada, 31 mai 2011, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/quoi-de-neuf/013-522-f.html> >.

¹⁸ Rapports des consultants qui ont évalué l'état des relations avec les intervenants de BAC, Procès-verbal du Forum des intervenants tenu à Bibliothèque et Archives Canada, 21 octobre 2010.

¹⁹ Susan Crean, *National Archive Blues*, Literary Review of Canada, janvier-février 2011, < <http://reviewcanada.ca/essays/2011/01/01/national-archives-blues/> >.

²⁰ Lettre à l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), Bibliothèque et Archives Canada, 31 mai 2011, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/quoi-de-neuf/013-522-f.html> >.

²¹ ACPPU, *Campagne pour protéger Bibliothèque et Archives Canada – Document d'information*.

plusieurs personnalités éminentes du domaine. Selon Michel Brisebois, ancien conservateur de la collection de livres rares à BAC, suspendre les acquisitions, « cela ne se fait pas; c'est tout à fait absurde et inacceptable pour une bibliothèque nationale; c'est lui couper l'oxygène²². » Dans une entrevue accordée au *Ottawa Citizen*, Marianne Scott, ancienne administratrice générale de la Bibliothèque nationale du Canada, s'est dite elle aussi grandement préoccupée par le fait que certains ouvrages ne seront pas acquis²³. « Dans des secteurs comme le marché des livres rares, les collectionneurs doivent souvent agir rapidement sans quoi leurs chances d'acheter sont perdues²⁴. » Le procès-verbal de la réunion de juin 2009 du Conseil consultatif sur les services (CCS) de BAC indique : « Les membres du CCS expriment leurs inquiétudes à propos du moratoire sur les achats et craignent qu'il n'entraîne la perte définitive de publications ou de documents mis à la disposition des acheteurs pendant la durée du moratoire²⁵. » D'après le rapport sommaire des consultations que BAC a tenues auprès des libraires en décembre 2009 et en janvier 2010, ces derniers ont fait remarquer qu'ils n'étaient pas les seuls à pâtir des conséquences du moratoire, mais que c'était aussi le cas de tous ceux qui s'intéressaient à la préservation de publications sur l'histoire du Canada²⁶.

Nous continuons de croire que les acquisitions n'ont pas repris leur rythme antérieur. Selon le président de l'Association de la librairie ancienne du Canada, Liam McGahern, « le moratoire est levé, mais la Bibliothèque nationale ne dispose pas de budget pour l'achat d'ouvrages – canadiens ou autres [...] Le moratoire a pris officiellement fin en avril, et la Bibliothèque et les Archives nationales devait pouvoir reprendre ses achats. Mais rien ne s'est produit. En juin, la Chambre des communes a ajourné pour l'été, puis on n'en a plus entendu parler²⁷. »

L'affirmation de BAC selon laquelle « le domaine de l'acquisition n'a subi aucune compression importante²⁸ » nous semble, au mieux, trompeuse. En juin 2009, le sous-ministre adjoint Doug Rimmer a déclaré à la CBC que « la section des archives dépense près de 1 million de dollars par an en publications et examine l'opportunité de maintenir cette pratique dans l'ère numérique²⁹ ». Il a également indiqué que « la bibliothèque continuerait probablement à acheter des documents auprès des marchands une fois l'examen terminé, mais qu'il ne savait pas combien de temps cela prendrait ni de quel ordre seraient les compressions budgétaires³⁰ ». Selon nos sources, toutefois, le budget actuel des acquisitions se situe entre 300 000 \$ et 400 000 \$, ce qui, si cela était confirmé, constituerait une réduction majeure de 60 à 70 %. Selon Susan Crean : « En fait, le budget ne renferme aucun crédit pour l'acquisition d'archives. (Le budget actuel des acquisitions de 400 000 \$, qui sera ensuite gelé pendant un an, est réservé au "patrimoine de l'édition". Une portion minimale de 33 000 \$ est destinée à l'acquisition d'archives.) Et même avant le récent gel,

²² Patrick Dare, *Library and Archives Freezes Purchases*, Librarians' Group, 8 juillet 2009, (article publié initialement dans le *Ottawa Citizen*) < <http://librariansgroup.blogspot.com/2009/07/library-and-archives-freezes-purchases.html> >.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Conseil consultatif sur les services, réunion du 19 juin 2009, Bibliothèque et Archives Canada, décembre 2010, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/le-public/cpcs/005004-2004.34-f.html> >.

²⁶ Rapport sommaire des consultations, décembre 2009, Montréal; 8 janvier 2010 (via téléconférence à PDLC); 15 janvier 2010, Toronto; 10 février 2010 (via téléconférence à PDLC).

²⁷ Ted Barris, *Report from the Curriculum and Libraries Committee*, The Writer's Union of Canada, < <http://www.writersunion.ca/write/libraries.html> >.

²⁸ Lettre à l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), Bibliothèque et Archives Canada, 31 mai 2011, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/quoi-de-neuf/013-522-f.html> >.

²⁹ *National archives reviews purchases of paper materials in a digital age*, CBCNews, 18 juin 2009, < <http://www.cbc.ca/technology/story/2009/06/18/pei-archives-paper-digital.html> >.

³⁰ *Ibid.*

on avait assisté à une baisse marquée des acquisitions de sources privées – particuliers, communautés, sociétés et entreprises privées. Entre 2006-2007 et 2008-2009, les acquisitions de sources privées ont diminué de 43 % alors que celles de sources publiques ont augmenté de 35 %. Il est à craindre que BAC n'ait plus pour mission que de recueillir les documents du gouvernement et pas grand-chose d'autre³¹. » Si vous contestez ces chiffres, vous serez aimable de nous communiquer le budget des acquisitions pour 2011-2012 ainsi que les dépenses réelles engagées en 2010-2011.

BAC semble procéder uniquement à des acquisitions « passives » en grande partie par dépôt légal, ne disposant pratiquement d'aucun budget pour acquérir quoi que ce soit d'autre. Selon des sources au sein de BAC, ce dernier n'achète plus de documents étrangers pour enrichir sa collection. Puisque les journaux ne sont pas assujettis au dépôt légal et que tous les journaux canadiens et étrangers, dont d'énormes quantités de titres rétrospectifs sur microfilms, doivent être achetés, il y a fort à parier que les lacunes dans la collection de BAC ne cessent de s'accroître. Tous les périodiques et ouvrages étrangers doivent aussi être achetés, tout comme les documents rares, dont les œuvres d'art documentaires historiques et les documents datant d'avant la Confédération. L'ACPPU met BAC au défi de fournir des données précises permettant de corroborer l'assertion selon laquelle « l'achat de documents d'archives et de documents publiés a toujours représenté une proportion mineure de l'ensemble des acquisitions³² », car nous pensons que, si BAC devait choisir de remplir son rôle en matière d'acquisition et de préservation du patrimoine documentaire du Canada, ces documents ne représenteraient certainement pas un faible pourcentage des acquisitions.

Numérisation

Contrairement à ce que BAC indique dans sa réponse, nous n'avancions nulle part dans notre document d'information que « BAC a annoncé que tous ses documents seraient numérisés d'ici 2017³³ ». Nous affirmons ce qui suit : « En décembre 2010, Bibliothèque et Archives Canada a annoncé que tous ses dossiers seraient numérisés d'ici à 2017³⁴. » Nous reconnaissons qu'il aurait fallu plutôt écrire « *la plupart* des services de BAC », comme il est indiqué sur le site de BAC, et nous nous excusons de cette inexactitude. Néanmoins, nos préoccupations subsistent quant à la priorité qui est accordée à la numérisation plutôt qu'à la prestation des services de base. Soyons clairs : nous ne sommes pas opposés à la numérisation. En fait, exécutée avec les ressources et l'expertise nécessaires, la numérisation pourrait jouer un rôle important dans le perfectionnement des services de BAC et la préservation des collections. Étant donné toutefois que « le manque de ressources financières, humaines et technologiques adéquates » apparaît pour BAC comme l'« un des risques importants liés à la réalisation du mandat et des engagements de BAC [...] pour assurer la préservation du patrimoine documentaire numérique et analogique³⁵ », notre préoccupation première est que la numérisation puisse compromettre l'acquisition et la préservation des collections analogiques et des services de base de BAC. Sans les moyens financiers et les compétences nécessaires, la mise en œuvre d'un programme de numérisation massive pourrait être plus néfaste que bénéfique. L'ACPPU n'est pas seule à émettre des

³¹ Susan Crean, *National Archive Blues*, Literary Review of Canada, janvier-février 2011, < <http://reviewcanada.ca/essays/2011/01/01/national-archives-blues/> >.

³² Lettre à l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), Bibliothèque et Archives Canada, 31 mai 2011, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/quoi-de-neuf/013-522-f.html> >.

³³ *Ibid.*

³⁴ ACPPU, *Campagne pour protéger Bibliothèque et Archives Canada – Document d'information*.

³⁵ Rapport sur l'examen des processus d'acquisition des collections – Décembre 2010, Bibliothèque et Archives Canada, 17 mai 2011, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/012/014/012014-309-e.html> >.

réerves à cet égard. Dans le procès-verbal de la réunion de juin 2009 du Conseil consultatif sur les services, il est mentionné : « On a exprimé des inquiétudes sur la perception d’«une partialité larvée» à l’encontre des livres et des copies papier à BAC³⁶. » Plus récemment, lors du Forum des intervenants en octobre 2010, il a été signalé que les utilisateurs de BAC accordaient une grande importance aux documents analogiques³⁷. Dans le même ordre d’idées, le consultant McCormick a fait état dans son rapport des grandes inquiétudes que soulèvent les communications de BAC avec la communauté des bibliothèques, ainsi que de son soutien aux services analogiques en place³⁸. Nous sommes ravis de constater dans votre réponse que « BAC est toujours déterminé à préserver ses ressources analogiques, à moins que la numérisation ne soit une stratégie de préservation de dernier recours³⁹ ». Pour autant que nous sachions, il s’agit là de la première reconnaissance publique d’un tel engagement de la part de BAC dans la poursuite de sa démarche de modernisation.

Partenariats

Si, comme BAC le laisse entendre dans sa réponse, « il est tout naturel que BAC cherche à établir des partenariats au pays⁴⁰ » dans les domaines des acquisitions et de la gestion et de la conservation des collections, l’ACPPU croit toutefois que BAC doit continuer à s’acquitter de ses fonctions de dépositaire central des collections nationales plutôt que renoncer à conserver son rôle de chef de file pour ne devenir « qu’un intervenant parmi tant d’autres⁴¹ ». La décentralisation qui résultera inévitablement de tels accords de partenariat entraînera la disparition du dépositaire national unique des ressources canadiennes, lesquelles ne seront plus acquises et traitées de façon cohérente et systématique. D’autre part, comme le fait remarquer la SHC, « le temps n’est pas à se délester de la tâche de conservation des archives historiques⁴² ». Ces deux dernières décennies, les dépôts d’archives et les bibliothèques partout au pays ont fait l’objet de coupes franches. Il est clair que les installations régionales ne disposent ni des ressources ni des services nécessaires pour conserver ces documents d’importance nationale. Comme l’a fait valoir un membre du Conseil consultatif sur les services, « BAC ne semble pas prendre en considération la détérioration de la capacité des services d’archives régionaux dans tout le pays, en raison de laquelle un nombre croissant de documents d’intérêt pour les Canadiens deviennent inaccessibles. Il y a désormais moins d’institutions avec lesquelles BAC peut conclure des partenariats, puisque ces institutions n’ont ni argent, ni archivistes. BAC doit demeurer le “dernier meilleur effort” de conservation de tels documents⁴³. » Bien que BAC semble convaincu de la nécessité de ces partenariats, les auteurs des rapports qu’il a commandés constatent « une vive opposition à la possibilité de transférer certaines des responsabilités

³⁶ Conseil consultatif sur les services, réunion du 19 juin 2009, Bibliothèque et Archives Canada, décembre 2010, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/le-public/cpccs/005004-2004.34-f.html> >.

³⁷ Rapports des consultants qui ont évalué l’état des relations avec les intervenants de BAC, Procès-verbal du Forum des intervenants tenu à Bibliothèque et Archives Canada, 21 octobre 2010.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Lettre à l’Association canadienne des professeures et professeurs d’université (ACPPU), Bibliothèque et Archives Canada, 31 mai 2011, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/quoi-de-neuf/013-522-f.html> >.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Proposed Initiative 1: Acquisitions Inventory Market/Agora*, Forum des intervenants de BAC, 17 mai 2011.

⁴² Craig Heron, *Note de la SHC sur les nouvelles orientations de Bibliothèque et Archives Canada*, Société historique du Canada, < http://www.cha-shc.ca/fr/News_39/items/19.html >.

⁴³ Conseil consultatif sur les services, réunion du 27 novembre 2009, Bibliothèque et Archives Canada, avril 2010, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/le-public/cpccs/005004-2004.38-f.html> >.

fédérales en matière de conservation des archives à des organismes provinciaux, des universités ou d'autres établissements sous-financés⁴⁴ ».

Dans le compte rendu de son projet exploratoire *Le prêt à long terme : une approche coopérative axée sur la clientèle*, BAC a déterminé une série de risques importants associés à la perspective de tels partenariats :

- Le prêt à long terme des documents pourrait limiter l'accès aux collections, à certains égards, ce qui risque de décevoir les attentes de la clientèle et d'autres intervenants.
- Le transport et l'entreposage des documents peuvent les endommager ou occasionner leur perte.
- Du point de vue de la préservation, les prêts à long terme pourraient instaurer des écarts par rapport aux normes de BAC en matière de conservation et de préservation (transport, entreposage et qualité des installations).
- Du point de vue de l'exploration des ressources, ils risquent d'entraîner des frais qui devront être assumés par le public.
- Le dépôt légal des publications pourrait quant à lui diminuer s'il ne demeure pas sous le contrôle et la responsabilité de BAC.
- Enfin, les prêts à long terme pourraient inciter certaines personnes à croire que BAC et les organismes partenaires dérogent de leur mandat⁴⁵.

Ce qu'il en coûtera aux chercheurs

En dépit des arguments contraires de BAC, nous réaffirmons que la régionalisation des collections nationales entraînera également une augmentation des frais que les chercheurs devront déboursier pour réaliser leurs travaux. Au lieu d'avoir à s'occuper des préparatifs et à prendre en charge les frais de déplacement pour effectuer un seul voyage de recherche à Ottawa, les chercheurs canadiens et étrangers devront peut-être se rendre à plusieurs endroits aux quatre coins du pays pour pouvoir avoir accès aux documents utiles. Pour bon nombre d'entre eux, les coûts associés à ces voyages pourront se révéler prohibitifs.

La privatisation de la conservation des archives entraîne avec elle son cortège de risques : l'imposition de frais modérateurs, un manque de responsabilité publique et la limitation de l'accès public. L'externalisation de notre patrimoine collectif vers des intérêts privés va à l'encontre du souci de « démocratisation » dont BAC se réclame et de l'amélioration de l'accès du public aux services et aux documents de BAC. À l'heure actuelle, le partenariat créé par BAC avec Ancestry.com (la plus grande société généalogique au monde) permet à celle-ci de numériser et d'indexer les documents de BAC et de les rendre accessibles à ses membres moyennant des frais. Le communiqué de l'annonce de ce partenariat précise que « les utilisateurs du site Web de BAC pourront éventuellement accéder sans frais⁴⁶ » aux dossiers numérisés. Toutefois, il n'est nulle part indiqué quand cette éventualité se produira. De plus, compte tenu

⁴⁴ *Modernisation : tisser des liens pour l'avenir*, Réponse de Bibliothèque et Archives Canada aux recommandations des rapports McCormick et Cook, 30 mars 2011.

⁴⁵ *Le prêt à long terme : une approche coopérative axée sur la clientèle*, Bibliothèque et Archives Canada, novembre 2009, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/modernisation/012004-2052-f.html> >.

⁴⁶ *Bibliothèque et Archives Canada fait équipe avec Ancestry.ca*, Library and Archives Canada, novembre 2008, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/quoi-de-neuf/013-362-f.html> >.

des problèmes d'indexation et de transcription soulevés par les généalogistes, il y a lieu de mettre en doute l'intégrité des données⁴⁷.

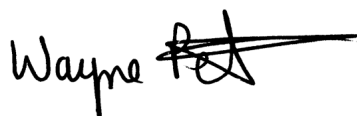
Observations finales

D'après la documentation de BAC, le processus de « modernisation » devait être mené, dès le départ, en consultation « avec ses principales parties prenantes et avec d'autres parties intéressées⁴⁸ ». Or, un membre du Conseil consultatif sur les services a qualifié de « remarquablement impénétrables⁴⁹ » les documents de consultation élaborés par BAC pour décrire la nature de la réorganisation. Plus récemment, les enquêtes réalisées par BAC auprès de ses communautés clientes « font ressortir une grande consternation face à l'état des relations de BAC avec chacune des communautés et une remise en cause générale de l'engagement de BAC à travailler en collaboration avec ses principaux interlocuteurs⁵⁰ ». De même, au Forum des intervenants de BAC en octobre 2010, « M. Cook indique que le message qui en ressort dans l'ensemble est que les relations sont distantes, voire inexistantes, que la confiance doit être rétablie et que la réouverture du dialogue au moyen de l'enquête suscite des attentes qui, si elles ne sont pas comblées, ne ferait que détériorer les relations⁵¹ ». Nous sommes certes contents d'entendre que « BAC mettra en place un système plus systématique et complet qui lui permettra de consulter ses clients, les milieux intéressés et le public en général⁵² », bien que ce soit là, comme le souligne un utilisateur, une affirmation que les dirigeants de BAC réitèrent depuis plus d'un an. Quand se concrétisera-t-elle et le sera-t-elle sous une forme acceptable pour les clients⁵³?

Ce sont là autant de questions cruciales pour les Canadiens et pour notre pays. Nous sommes profondément préoccupés par ce qui se passe actuellement à Bibliothèque et Archives Canada et nous continuerons de suivre ces questions de très près avec nos collègues et le grand public tant et aussi longtemps que la situation ne sera pas corrigée.

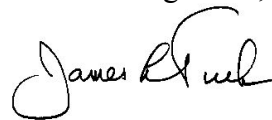
Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président,



Wayne D. Peters

Le directeur général,



James L. Turk

⁴⁷ *Canadian Passenger Lists*, CanadaGenealogy, septembre 2008, < http://canadagenealogy.blogspot.com/2008_09_01_archive.html >.

⁴⁸ *Modernisation à BAC – Consultation*, Bibliothèque et Archives Canada, novembre 2009, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/modernisation/012004-3000-f.html> >.

⁴⁹ Conseil consultatif sur les services, réunion du 27 novembre 2009, Bibliothèque et Archives Canada, avril 2010, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/the-public/pcsab/005004-2004.38-f.html> >.

⁵⁰ *Modernisation : tisser des liens pour l'avenir*, Réponse de Bibliothèque et Archives Canada aux recommandations des rapports McCormick et Cook, 30 mars 2011.

⁵¹ Rapports des consultants qui ont évalué l'état des relations avec les intervenants de BAC, Procès-verbal du Forum des intervenants tenu à Bibliothèque et Archives Canada, 21 octobre 2010.

⁵² Lettre à l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), Bibliothèque et Archives Canada, 31 mai 2011, < <http://www.collectionscanada.gc.ca/quoi-de-neuf/013-522-f.html> >.

⁵³ John D. Reid, *LAC attempts to change perception of its services*, 31 mai 2011, Anglo-Celtic Connections, < <http://anglo-celtic-connections.blogspot.com/2011/05/lac-attempts-to-change-perception-of.html> >.